

### Mandat

Le Comité de reconnaissance des acquis :

- a) détermine les compétences nécessaires pour occuper une fonction spécifique du groupe technique et précise les connaissances, les habiletés et les aptitudes requises ;
- b) élabore un formulaire que la personne salariée régulière devra compléter pour permettre l'identification et la reconnaissance de ses acquis ;
- c) conseille la personne salariée régulière dans l'identification et la reconnaissance de ses acquis, notamment dans la préparation de son portefeuille, sous réserve qu'il appartient à la personne de démontrer par son dossier qu'elle possède les acquis qu'elle désire faire reconnaître ;
- d) évalue le dossier soumis par la personne salariée régulière en utilisant les moyens que le comité juge appropriés ;
- e) identifie les compétences que la personne salariée doit acquérir afin d'exercer une fonction spécifique du groupe technique ainsi que les activités d'apprentissage correspondantes, telles que des formations créditées ou non ;
- f) communique sa recommandation à l'Université concernant la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme d'études collégiales (DEC) pour une fonction spécifique du groupe technique ;
- g) convient avec l'Université, à défaut d'entente, de nommer une personne qui agira à titre de personne présidente du comité ;
- h) transmet aux parties un bilan détaillé des travaux effectués au terme de la convention collective ;
- i) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées en matière de reconnaissance des acquis.

### Membres

Émilie Leclerc  
Jasmine Lambert

Steve Renaud  
Valérie Côté

### Compte rendu des activités de l'année 2025-2026 (1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2026)

Plusieurs demandes RAC reçues étaient pour la technique en administration, fonction déjà évaluée.

Le fonctionnement lors d'une demande de RAC ayant été établi en comité paritaire, dans l'année 2024-2025, les demandes reçues ont pu être traitées rapidement.

Nous avons un employé en attente de passer son test de français pour compléter son processus de RAC. Les employés n'ayant pas de DEC, doivent obligatoirement faire un test de français au Centre de langue de l'UdeS.

Présentement, 4 employés sont en processus de RAC avec des cégeps. Nous avons 2 demandes pour la fonction technique en information et rédaction pour laquelle nous devons, avec les RH, évaluer la fonction pour établir les compétences requises. Le Comité RAC prévoit la rencontre de personnes occupant le poste de technicien(ne) en information et rédaction à la fin mai et une rencontre est prévue avec les RH pour assurer le suivi le 16 juin prochain.